

Fraude financière sur Internet



Pour les escrocs financiers, l'Internet constitue un moyen simple et rapide de repérer d'éventuelles victimes. En effet, ils peuvent agir dans l'anonymat partout dans le monde, ce qui les rend difficiles à attraper. Si vous donnez de l'argent à un fraudeur par le biais de l'Internet, il est peu probable que vous puissiez un jour le récupérer.

Voici quelques manœuvres dont il faut vous méfier.

Pourriels

Les pourriels sont des courriels non sollicités qui font généralement la promotion d'un produit ou d'un service particulier, par exemple des placements. Vu que les pourriels sont peu coûteux et faciles à créer, les escrocs peuvent s'en servir pour joindre simultanément des milliers de victimes potentielles.

Principaux types de pourriels

Il existe de nombreux types de pourriel qui sont de véritables escroqueries. En voici quelques uns parmi les plus fréquents.

Fraude visant les groupes d'affinité

La fraude visant les groupes d'affinité est un type d'escroquerie ayant pour cible des groupes de personnes qui se connaissent bien. Par exemple, les victimes peuvent faire partie de communautés ou de réseaux sociaux virtuels.

L'Internet offre un environnement propice à la fraude visant les groupes d'affinité. Les fraudeurs profitent de la facilité avec laquelle les personnes communiquent entre elles dans des bavardoirs, sur des sites de réseautage social ou par le biais de courriels. Souvent, les victimes sont des amis ou des membres de la famille qui s'échangent innocemment des renseignements au sujet de la manœuvre financière frauduleuse.

Opérations pyramidales

La fraude visant les groupes d'affinité prend souvent la forme d'une opération pyramidale ou d'une combine à la Ponzi. En règle générale, les investisseurs sont séduits par la promesse de rendements élevés obtenus rapidement. Méfiez vous des courriels dans lesquels on vous promet que vous pouvez « gagner beaucoup d'argent en travaillant à la maison » ou « qu'un investissement de 10 \$ vous rapportera 20 000 \$ en seulement six semaines ».

Les premiers investisseurs peuvent obtenir assez rapidement un rendement prenant la forme de « chèques d'intérêts ». Dans bien des cas, ils sont à ce point satisfaits qu'ils investissent de nouveau ou recrutent des investisseurs parmi leurs amis ou les membres de leur famille. Le piège, c'est que le placement n'existe pas. Les « chèques d'intérêts » sont tirés à même l'argent des investisseurs et les sommes versées par les nouveaux investisseurs. La pyramide finit par s'effondrer lorsque le nombre de nouveaux investisseurs chute.

Manipulation des cours ou fraude dite « pump and dump »

La manœuvre de manipulation des cours se déroule généralement comme suit. Vous recevez un courriel faisant la promotion d'une offre imbattable au sujet d'un titre bon marché. À votre insu, la personne ou l'entreprise en question possède un important bloc d'actions du titre.

Au fur et à mesure que des investisseurs achètent des actions du titre, le cours monte en flèche. Une fois qu'un sommet est atteint, le fraudeur vend ses actions et la valeur du titre dégringole.

En bout de ligne, vous vous retrouvez avec des actions qui ne valent pratiquement rien.

Pour en apprendre davantage au sujet des types d'escroquerie et des indicateurs courants qui s'y rattachent, veuillez consulter le guide des ACVM intitulé *Protégez votre argent contre les fraudes et les escroqueries*.





Faux sites Web

Il se peut que vous receviez un courriel semblant provenir d'une banque, d'une société émettrice de cartes de crédit ou d'une autre entreprise légitime. En règle générale, on vous demande de cliquer sur un lien qui vous conduira à un faux site Web, qui peut ressembler à s'y méprendre au véritable site de l'entreprise.

Sur le faux site Web, on vous demande d'inscrire des renseignements personnels, par exemple :

- votre numéro de compte
- votre mot de passe
- des renseignements relatifs à votre carte de crédit
- votre numéro d'assurance sociale

L'escroc utilise ensuite ces renseignements personnels pour commettre un vol d'identité, que l'on désigne souvent sous le nom d'hameçonnage.

Recours possibles

Voici certaines choses que vous pouvez faire afin de ne pas devenir victime d'escroqueries sur Internet.

Ignorez les pourriels

Ne répondez jamais aux pourriels. Même si vous répondez à seule fin de demander à l'expéditeur de supprimer votre nom de la liste d'adresses, cela lui indiquera que votre adresse courriel est valide. Il vaut mieux supprimer le courriel et bloquer l'adresse de l'expéditeur.

Vous pouvez également installer un logiciel antipourriel qui bloquera l'entrée de pourriels dans votre corbeille arrivée.

Ne communiquez jamais vos renseignements personnels

Les banques, les sociétés émettrices de cartes de crédit et autres entreprises légitimes ne vous demanderont jamais de leur fournir des renseignements personnels par le biais de courriels normaux. Si vous recevez un courriel dans lequel on vous demande de fournir des renseignements confidentiels, ne cliquez sur aucun des liens qui y figurent et ne fournissez aucune information.

Il convient également d'installer des logiciels, tels que des programmes antivirus ou des anti logiciels espions, qui empêchent les fraudeurs d'entrer par effraction dans votre

ordinateur afin d'y voler des renseignements qui vous concernent.

Vous ferez bien également de ne pas utiliser les ordinateurs publics afin d'accéder à des comptes sur Internet. De nombreuses personnes utilisent ces ordinateurs, et si vous y laissez des traces, elles pourront les retrouver.

Choisissez des placements qui vous conviennent

La meilleure façon de protéger votre argent consiste à bien vous renseigner. Avant d'investir dans quoi que ce soit, recueillez le plus de renseignements possible au sujet de l'instrument qui vous intéresse. Lisez des documents financiers comme les prospectus et les états financiers, que vous trouverez à l'adresse www.sedar.com. En vertu de la loi sur les valeurs mobilières, les sociétés ouvertes et les sociétés de fonds de placement sont tenues de déposer notamment ces documents auprès du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR).

Vous pouvez aussi obtenir des renseignements en consultant :

- des rapports d'analystes
- des journaux et sites Web financiers
- des bulletins spécialisés
- des bavardoirs ou des communautés virtuelles

Bien qu'elles regorgent d'informations utiles, ces sources, rappelez-vous, ne donnent qu'une image partielle d'une entreprise. Prenez les assertions avec un grain de sel et vérifiez le plus de sources possible afin d'avoir une vue d'ensemble. Vous pouvez également demander l'avis d'un conseiller financier indépendant.

Communiquez avec l'organisme de réglementation de votre province ou territoire

Les autorités de réglementation en valeurs mobilières surveillent les marchés financiers au Canada et les conseillers qui vendent ou gèrent les placements négociés sur ces marchés. Vous pouvez communiquer avec elles afin de vérifier si une personne ou une entreprise est dûment inscrite et de savoir si elle a déjà fait l'objet de mesures disciplinaires.

Les autorités de réglementation peuvent également vous renseigner sur ce que vous pourriez faire si vous croyez avoir été victime d'une escroquerie. Pour obtenir les coordonnées de personnes ressources, consultez le site des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, à l'adresse www.csa-acvm.ca.

